



Recours contre constructeur de camions scania

Par **DANSAC_old**, le **27/10/2007** à **19:23**

camion neuf livré en janvier 2006. dessiccateur plein d'huile en mars 2006. dessiccateur changé par constructeur en avril 06. la suspension et le systeme d'air ne fonctionne pas. dessiccateur changé de nouveau en aout 06 ainsi que le compresseur qui est à l'origine de cette huile dans le dessiccateur. à la sortie de l'atelier, le camion fonctionne tres bien pendant 4 ou 5 jours pour recommencer à dysfonctionner de maniere aleatoire. L'origine de la panne est le compresseur qui a été remplacé trop tard par le constructeur SCANIA, ce compresseur defectueux a envoyé de l'huile dans le circuit d'air le polluant définitivement rendant ainsi toutes les fonctions pneumatiques inoperantes: suspension chassis, retarder, boite de vitesses...rnj'engage une action contre le constructeur qui beneficie de la complicité de l'expert judiciaire qui ne releve aucun des élément que j'apporte ni les documents écrits de SCANIA qui stipulent le défaut de segmentation du compresseur donc la panne, ni les traces d'huile sous le dessiccateur, il refuse meme de verifier le circuit d'air alors que mon expert le lui demande.rnMon assistance juridique en profite pour m'opposer une clause d'opportunité.rnj'ai donc vendu ce véhicule mais j'ai informé l'acheteur du probleme, il va donc vérifier le circuit d'air et m'informera de la presence d'huile dans le circuit.rnrnQue puis je faire contre SCANIA qui n'a pas fait son travail correctement alors qu'ils savent de quoi il retourne?rnQue puis je faire contre cet expert judiciaire arbitraire, incompetent et rnmalhonnete?rncout du véhicule 105 000 euros ht